

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 18 FEVRIER 2026 à 19h30**

N° 2026-014

OBJET : Approbation du budget annexe concession portuaire 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

L'An **DEUX MIL VINGT SIX**, le **18 FEVRIER** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 06 février 2026, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

PRESENTS :

Mme Marielle JUILIEN, Maire

MMES Laurence GODENIR et Christine CLAUDE, MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN et MM David HERRERO, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON, conseillers municipaux.

ONT DONNE PROCURATION

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU pouvoir à M. Jean-Baptiste DELEBECQUE, Mme Fanny ZINGER pouvoir à Mme Marielle JUILIEN, Mme Cécile CHAMPION pouvoir à Mme Christine CLAUDE, Mme Antonia CHARLES pouvoir à M. Philippe CHAPPET et MM Stéphane GAILLARD pouvoir à Mme Sylvie CATTANEO, Davy COATEVAL pouvoir à MME Laurence GODENIR, Yoann COURSEL pouvoir à M. Nicolas BALMONT, Aurélien CASTILLE pouvoir à Mme Delphine FALQUET,

ABSENTS EXCUSES

MM Mathieu ROCHETTE et Hugo CHAVANNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine CLAUDE

Mme Le Maire

présente le projet de budget annexe concession portuaire pour l'année 2026 en suréquilibre par dérogation au principe d'équilibre budgétaire comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	203 440.27€	203 440.27€
Investissement	95 160.66€	193 038.95€

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 janvier 2026,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 février 2026,



VU le projet de budget annexe concession portuaire 2026,
VU la délibération n°2025-013 du portant affectation du résultat définitif 2025 au budget annexe concession portuaire 2026,
VU l'article L1612-6 et L1612-7 du code général des collectivités territoriales autorisant le suréquilibre budgétaire,

APRES AVOIR DELIBERE
DECIDE, à l'unanimité 25 voix pour

D'APPROUVER le budget annexe concession portuaire 2026 de la Commune de Doussard comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	203 440.27€	203 440.27€
Investissement	95 160.66€	193 038.95€

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
 Christine CLAUDE

Le Maire,
 Marielle JUILIEN

